



# Inscription administrative

## Ecole Maternelle André MASSAT

Année 20\_\_ /20\_\_

### Enfant

NOM et Prénoms : .....

Adresse : .....

Né(e) le : ..... à : .....

Sexe :  Féminin       Masculin      Classe : .....

Ecole fréquentée précédemment : ..... Classe : .....

### RESPONSABLE LEGAL 1

Père     Mère     Tuteur     Autre

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone 1 : .....

Téléphone 2 : .....

Courriel : .....

### RESPONSABLE LEGAL 2

Père     Mère     Tuteur     Autre

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone 1 : .....

Téléphone 2 : .....

Courriel : .....

Adresse inconnue

Situation :  Mariés     Union libre     Pacsés     Divorcés     Séparés     Famille monoparentale     Autre

Garde alternée :  Oui       Non

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce formulaire.

Père – mère – tuteur – autre détenteur de l'autorité parentale (rayer les mentions inutiles)

Date :

Signature :

### AVIS DU MAIRE

Favorable

Signature du Maire

Cachet de la Commune

Défavorable

Date



## **LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À L'INSCRIPTION**

- Livret de famille complet ou extrait d'acte de naissance avec filiation.
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.
- En cas de domicile différent du père et de la mère, le jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant ou l'attestation sur l'honneur de résidence (imprimé disponible en Mairie).
- Un document attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations.
- Certificat de radiation de l'ancien établissement (sauf 1ère inscription).
- Si vous ne résidez pas à Montesquieu : l'autorisation de scolarisation à Montesquieu du Maire de votre commune de domicile.

### **Cas particuliers : pour les personnes hébergées**

- Présenter l'ensemble des documents suivants :
- Attestation d'hébergement sur l'honneur (hébergeur)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pièce d'identité de l'hébergeur.

## **IMPORTANT**

**Pour la première année de scolarité, seuls les enfants atteignant 3 ans avant le 31 décembre de l'année en cours seront acceptés.**

## **RESTAURATION SCOLAIRE ET SERVICE ENFANCE JEUNESSE**

Les dossiers d'inscriptions au :

- Restaurant Scolaire
- Service enfance jeunesse

doivent être ramenés AVANT le 31 juillet.

Vous pouvez vous les procurer auprès des services à partir de la mi-juin.